

La retraite sauce Macron : se tuer à la tâche ou perdre de l'argent

Le gouvernement a réussi un fait rare ! AXA, François Fillon ou encore le quotidien libéral l'Opinion sont désormais d'accord avec la CGT : tous confirment nos analyses : **la réforme des retraites va indéniablement faire baisser les pensions.**

Si Edouard Philippe joue le grand défenseur des retraités en fixant la baisse des pensions comme ligne rouge de la conférence de financement (solution que personne n'avait envisagée, à l'exception du MEDEF), c'est certainement car il sait que sa réforme va déjà s'en charger automatiquement.

En plafonnant les recettes du système de retraites et les dépenses à 14% du PIB, le gouvernement institutionnalise la baisse des pensions. Ne pas augmenter la part dévolue aux retraites alors que la part des 65 ans et plus devrait augmenter de plus de 40% d'ici 2070 revient à une baisse équivalente des pensions. Le Président Macron le sait, il sait également que ceux qui en ont les moyens tenteront de combler ces pertes par la capitalisation comme le prévoit le projet de loi présenté ce jour en conseil des ministres, d'où la satisfaction d'AXA, BlackRock et consorts.

Le système par points est l'outil idéal pour un gouvernement souhaitant baisser les pensions. Plus besoin de réforme et de risquer la gronde sociale, une «petite» modification de la «valeur de service» du point et le tour est joué. Edouard Philippe peut

faire autant de promesses qu'il le souhaite sur la valeur du point, ses promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ! Qu'est ce qui peut nous garantir qu'aucun gouvernement futur ne trahira les promesses d'un gouvernement précédent ?

Selon les premiers éléments sortis de l'étude d'impact (dont il faudra vérifier la méthodologie), il existe tout de même une solution pour augmenter sa pension... se tuer à la tâche !

En effet, quelques gains seraient à prévoir pour ceux qui parviendront à travailler jusque 66 ans après plus de 44 ans de carrière sans embûche, une espèce rare et en voie de disparition...

Pour les autres, ce serait simplement un recul de l'âge de départ à la retraite puisque le calcul sur toute la carrière et la décote rendraient impossible tout départ avant l'âge d'équilibre. Le gouvernement nous parle de «liberté de choix» mais il sait très bien que les contraintes budgétaires nous forceraient à reculer notre retraite autant qu'on le pourrait. L'étude d'impact prévoit un âge d'équilibre à 65 ans en 2037 et cet âge atteindrait 67 ans pour la génération 1990. Le recul social serait sans précédent, la durée de vie en retraite serait moins importante pour la génération 1980 que pour la génération 1950.

Recul de l'âge de départ à la retraite et baisse des pensions, voilà le «cocktail de mesures» prévu par le gouvernement pour garder les dépenses de retraites à 14% du PIB et préserver les intérêts du patronat.

Réforme des retraites: le Conseil d'Etat assassine le projet du gouvernement



Le Conseil d'État torpille la réforme Macron



**Son avis du 24 janvier
la condamne sans appel**

L'avis du Conseil d'État du 24 janvier est un réquisitoire contre les deux lois de la réforme.

Le Conseil d'État ne garantit pas « la sécurité juridique » de la réforme. Il estime ne pas avoir eu le temps de « garantir au mieux la sécurité juridique » de la réforme des retraites.

Il déplore les « projections financières lacunaires » du gouvernement et un recours aux ordonnances .

29 ordonnances ! Le Conseil d'État pointe le choix de recourir à 29 ordonnances, y compris « pour la définition d'éléments structurants du nouveau système de retraite ».

Cela « fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme et, partant, de sa constitutionnalité et de sa conventionnalité ».

L'ordonnance portant sur la « conservation à 100 % des droits constitués » au moment de la bascule entre le système actuel et le futur « système universel » est jugée « particulièrement cruciale ». À tel point « qu'en l'absence d'une telle ordonnance » la réforme « ne s'appliquera pas » aux personnes nées à partir de 1975.

« les projections financières restent lacunaires » dans l'étude d'impact des 2 lois sur

- la hausse de l'âge de départ à la retraite,
- le taux d'emploi des seniors,
- les dépenses d'assurance-chômage et celles liées aux minima sociaux.

Que Macron se soumette au Conseil d'État et remballe sa «réforme»

**Le retrait,
plus que jamais**

Des projections financières « lacunaires »
Des « différences de traitement » injustifiées
Un recours exagéré aux ordonnances, des promesses contraires à la Constitution...

Dans son avis rendu le 24 janvier, le Conseil d'État attaque sévèrement la réforme des retraites. Et dénonce l'empressement de l'exécutif à vouloir faire passer un texte dont la « sécurité juridique » n'est pas garantie.

ACTIONS

MERCREDI 29 JANVIER 2020

- ANNECY 14 H - Préfecture
- THONON 17 H - Place des Arts
- SALLANCHES 17 H - Mairie

